



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la rédaction d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Introduction

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune en 2025.

Après le débat d'orientation budgétaire (DOB), le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, dans les dix semaines après le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est par la suite transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif est un budget prévisionnel pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le maire, ordonnateur, n'a pas obligation de réaliser ce qui est prévu, en dehors de certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement des emprunts, les salaires des agents communaux et les missions de service public obligatoires.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du conseil municipal du 19 février 2025 et il est disponible sur le site internet de la Commune.

1. Les éléments de contexte

1-1 - Le contexte économique et social

Le contexte économique fait référence à l'environnement externe qui influence les politiques financières, les stratégies commerciales et le comportement des consommateurs, englobant des facteurs tels que les taux d'inflation, les niveaux d'emploi et les réglementations gouvernementales.

L'économie française à l'arrêt ?

Le PIB s'est replié de 0,1 % au quatrième trimestre, portant la croissance à 1,1 % sur l'ensemble de 2024. Sans élan, l'activité pourrait mettre du temps à redémarrer, fragilisant la prévision de croissance de 0,9 % de Bercy pour 2025.

Selon les projections du CBO (Etats-Unis), la croissance économique devrait ralentir, passant d'environ 2,3 % pour l'année civile 2024 à 1,9 % en 2025 et 1,8 % en 2026, dans un contexte de hausse du chômage et de baisse de l'inflation. La Réserve fédérale continue de réduire les taux d'intérêt jusqu'à la fin de 2026, ce qui soutient la croissance économique.

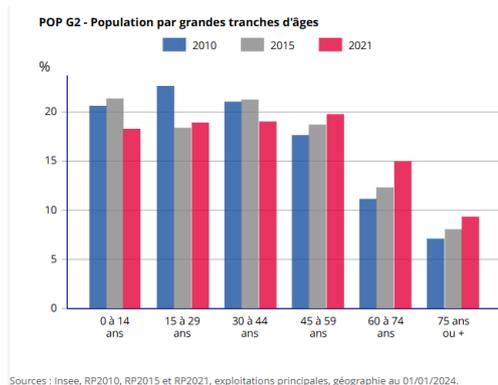
Dans un contexte marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024.

1-2 - Le contexte budgétaire

Le contexte budgétaire de la ville, pour l'exercice 2025, devra faire face à une rigueur amplifiée : les dotations de l'Etat se maintiennent sensiblement, ne permettant pas ainsi d'absorber l'augmentation des charges salariales notamment. Le coût des assurances, quant à lui, connaît une hausse exponentielle.

1-3 L'évolution de la population

Les derniers chiffres de l'INSEE affichent une population de 6879 habitants dont la composition est répartie comme suit :



Le recensement effectué en 2025 permettra d'actualiser les chiffres.

2. Les priorités du budget : contenir les dépenses malgré les éléments intangibles du budget, proposer des investissements structurants

- Les dépenses de fonctionnement :

- La masse salariale connaîtra une croissance suite aux divers recrutements budgétés depuis plusieurs exercices mais pourvus sur l'exercice 2025 et suite à l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

En revanche, côté fluides :

- Le groupement de commandes de gaz avec le SIEA permettra une baisse de 31 % de cette dépense.
- Les tarifs réglementés de l'électricité affichent une baisse de 15 % au 1^{er} février 2025, conformément à la proposition de la Commission de régulation de l'énergie émise en janvier. Le passage aux ampoules LED, suite aux travaux réalisés en 2024, accentuera cette baisse, amorçant ainsi l'amortissement de ces dépenses.

- Les recettes de fonctionnement :

- Le choix du maintien des taux d'imposition identiques à 2024
- La revalorisation de la valeur des bases locatives (+ 1.7%), absorbée en partie par la hausse du taux de cotisation de la CNRACL et par l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des quartiers de la politique de la ville.

- Les dépenses d'investissement :

- La programmation 2025, hors Restes à Réaliser, s'élève à 2 165 500 € :

Thème	Montant BP 2025
ACCESSIBILITE	260 200,00 €
BATIMENTS	205 200,00 €
BIBLIOTHEQUE	23 600,00 €
CIMETIERES	231 500,00 €
COMMUNICATION	6 000,00 €
ECOLES	99 500,00 €
ENERGETIQUE	165 400,00 €
ENERGETIQUE / ECLAIRAGE PUBLIC	107 000,00 €
FOIRE	23 000,00 €
INFORMATIQUE	65 000,00 €
INTERCOMMUNALITE	25 500,00 €
MATERIEL TECHNIQUE	11 000,00 €
MOBILIER ET AMENAGEMENT DIVERS SITES	85 000,00 €
MODES DOUX	22 600,00 €
PATRIMOINE	2 000,00 €
POLITIQUE DE LA VILLE	17 500,00 €
RESEAU	37 000,00 €
RESERVE BUDGETAIRE	50 000,00 €
SECURITE - voirie	3 000,00 €
STADE	35 000,00 €
TOITURES	50 000,00 €
URBANISME	25 000,00 €
VEHICULES	10 000,00 €
VIDEOSURVEILLANCE	15 000,00 €
VOIRIE	544 500,00 €
PORTAGE FONCIER	46 000,00 €
Total général	2 165 500,00 €

Zoom sur le portage foncier :

Deux biens, faisant l'objet d'un portage foncier, sont à financer :

- 40 rue du Trêve : 16 K€
- 287 cours Condé : 30 K€

- Le remboursement des emprunts :

La prévision du remboursement du capital prévoit les emprunts en cours, soit 543 K€ de capital, additionné de l'estimation de l'emprunt à contracter en 2025, soit environ 39 K€ de capital.

- **Les recettes d'investissement :**

- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible sur les projets d'investissement.

3. Les ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : structure et évolution

- La section « fonctionnement » retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,
- La section « investissement » présente les programmes d'investissements nouveaux. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

3.1 La structure de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Commune et permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement s'équilibre pour 2025 à hauteur de **8 312 307.55 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- Les charges à caractère général : achats, locations, entretien des bâtiments et des voies, honoraires, transports ;
- Les charges de personnel ;
- Les autres charges de gestion courante : indemnités d'élus, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations ;
- Les charges financières : intérêts des emprunts ;
- Les charges exceptionnelles.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement les suivantes :

- Les prestations de services : droits des services périscolaires, à caractère de loisirs ;
- Les impôts et taxes ;
- Les dotations et participations ;
- Les autres produits de gestion avec notamment les revenus des immeubles ;
- Les produits exceptionnels.

 Focus sur la fiscalité :

- Revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat : + 1.7%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.47 %, taux 2024 maintenu
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.52 %, taux 2024 maintenu
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.20 %, taux 2024 maintenu
- ➔ Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 870 K€.

 Focus sur les dotations de l'Etat :

- Dotation Forfaitaire : 404 916 €
- Dotation de solidarité rurale : montant non connu à ce jour
- Les allocations compensatrices : 222 792 € contre 231 462 € en 2024
- La taxe sur les pylônes électriques : le coefficient de revalorisation de 1,0523419 permet d'inscrire une recette de 303.7 K€ contre 288 K€ en 2024.

→ En synthèse, le budget 2025 prévoit une augmentation prudente des recettes car leur fluctuation à la hausse pour certaines et à la baisse pour d'autres les équilibrera dans le meilleur des cas, en fin d'exercice.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

chapitre	Libellé chapitre	Sous-total chapitre	BP 2025
011	Charges à caractère général	Sous-total chapitre 011	2 519 416,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 012	3 464 000,00 €
014	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 014	150 000,00 €
65	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 65	1 606 121,72 €
66	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 66	98 728,09 €
67	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 67	147 000,00 €
68	Charges de personnel et frais assimilés	Sous-total chapitre 68	3 000,00 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement			7 988 266,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	Sous-total chapitre 042	324 041,34 €
TOTAL			8 312 307,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre	Libellé chapitre	Sous-total chapitre	BP 2025
013	Atténuations de charges	Sous-total chapitre 013	72 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	Sous-total chapitre 70	498 000,00 €
73	impôts et taxes / Impositions directes	Sous-total chapitre 73	4 456 176,34 €
74	dotations et participations	Sous-total chapitre 74	1 328 015,03 €
75	autres produits de gestion courante	Sous-total chapitre 75	671 500,00 €
77	Produits exceptionnels	Sous-total chapitre 77	7 000,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Sous-total chapitre 78	10 000,00 €
Recettes Réelles de Fonctionnement			7 042 691,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Sous-total chapitre 042	26 500,00 €
TOTAL			7 069 191,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	résultat n-1	1 243 116,18 €
TOTAL			8 312 307,55

3.2 La structure de la section d'investissement

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou augmenter le patrimoine de la collectivité.

Elle s'équilibre pour 2025 à hauteur de 3 315 191.48 €.

- Les subventions : deux demandes abouties à ce jour : le changement des menuiseries de l'école Alfonse Daudet et le passage à l'éclairage LED dans certains sites : 31 K€ et d'autres dossiers en cours d'élaboration (l'extension du cimetière de Cordieux, Notre école faisons-là ensemble, ADAP,)
- Le FCTVA en forte diminution : 140 K€.
- La taxe d'aménagement : prudemment évaluée à 67 K€.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour combler le besoin de financement de la section d'investissement : 883 K€ dont 582 K€ de remboursement du capital de la dette et 301 K€ de financement des Restes à Réaliser.
- Les cessions : 820 K€ pour le bâti route de Jons et 5 K€ pour la balayeuse.
- Le recours à l'emprunt pour un montant d'environ 802 K€ afin de financer une partie des investissements, programmés à hauteur de 2 165 500 € (liste ci-dessus).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	RAR 2024	BP 2025 total
16	Emprunts et dettes assimilées	582 000,00 €	0,00 €	582 000,00 €
Dépenses hors équipement		582 000,00 €	0,00 €	582 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	74 100,00 €	7 674,29 €	81 774,29 €
204	Subventions d'équipement versées	53 100,00 €	53 993,38 €	107 093,38 €
21	Subventions d'équipement versées	1 992 300,00 €	430 565,26 €	2 422 865,26 €
23	Subventions d'équipement versées	0,00 €	30 217,20 €	30 217,20 €
27	Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €
Dépenses d'équipement		2 165 500,00 €	522 450,13 €	2 687 950,13 €
Dépenses réelles d'investissement		2 747 500,00 €	522 450,13 €	3 269 950,13 €
040	opérations d'ordre de transfert entre se	26 500,00 €	0,00 €	26 500,00 €
041	opérations d'ordre de transfert entre se	18 741,35 €	0,00 €	18 741,35 €
Dépenses d'ordre		45 241,35 €	0,00 €	45 241,35 €
001	Solde d'exécution de la section d'invest	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		2 792 741,35 €	522 450,13 €	3 315 191,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

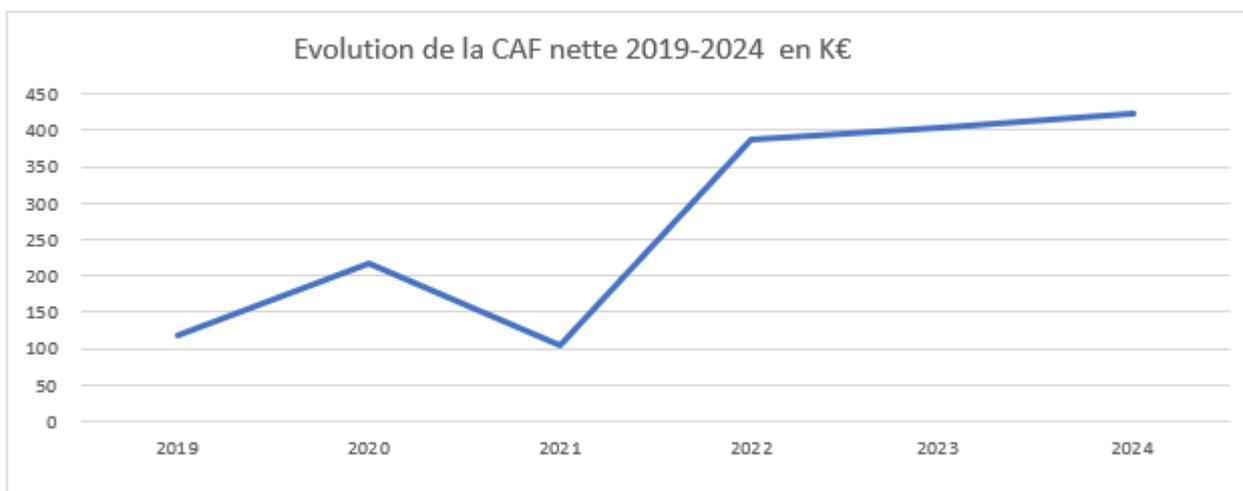
Chapitre	Libellé chapitre	Sous-total chapitre	BP 2025	RAR 2024	BP 2025 total
10	Dotations, fonds divers et réserves	Sous-total chapitre 10	207 000,00 €	0,00 €	207 000,00 €
13	Subventions d'investissement	Sous-total chapitre 13	31 002,99 €	78 454,90 €	109 457,89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	Sous-total chapitre 16	802 955,67 €	0,00 €	831 255,67 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	Sous-total chapitre 024	827 000,00 €		827 000,00 €
Recettes réelles d'investissement			1 867 958,66 €	78 454,90 €	1 946 413,56 €
041			18 741,35 €	0,00 €	18 741,35 €
040			324 041,34 €	0,00 €	324 041,34 €
Recettes d'ordre			342 782,69 €	0,00 €	342 782,69 €
TOTAL			2 210 741,35 €	78 454,90 €	2 289 196,25 €
1068			883 006,72 €	0,00 €	883 006,72 €
001			142 988,51 €	0,00 €	142 988,51 €
TOTAL			3 236 736,58 €	78 454,90 €	3 315 191,48 €

3-3 - Niveaux d'épargne brute (ou CAF) et d'épargne nette

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

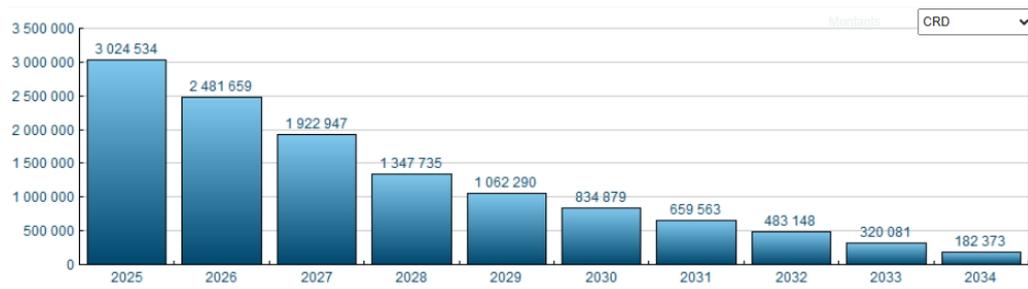
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



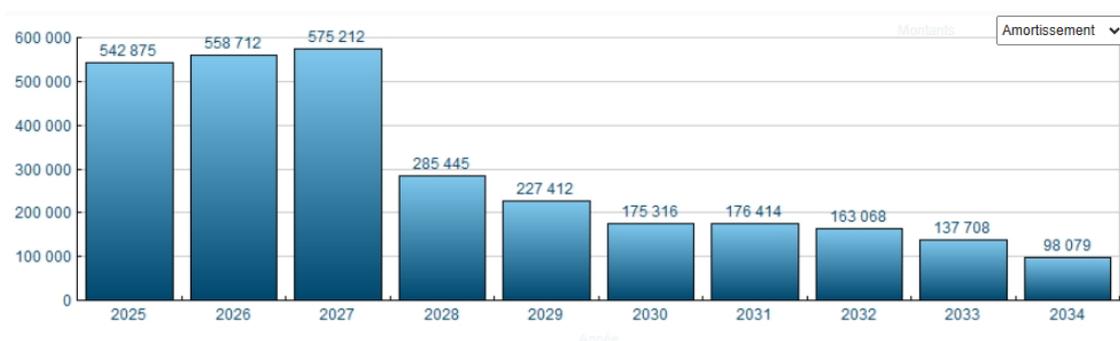
La hausse des recettes et la baisse des intérêts, deux éléments constitutifs de la CAF, participent de cette légère augmentation.

3-4 - Le niveau d'endettement de la collectivité

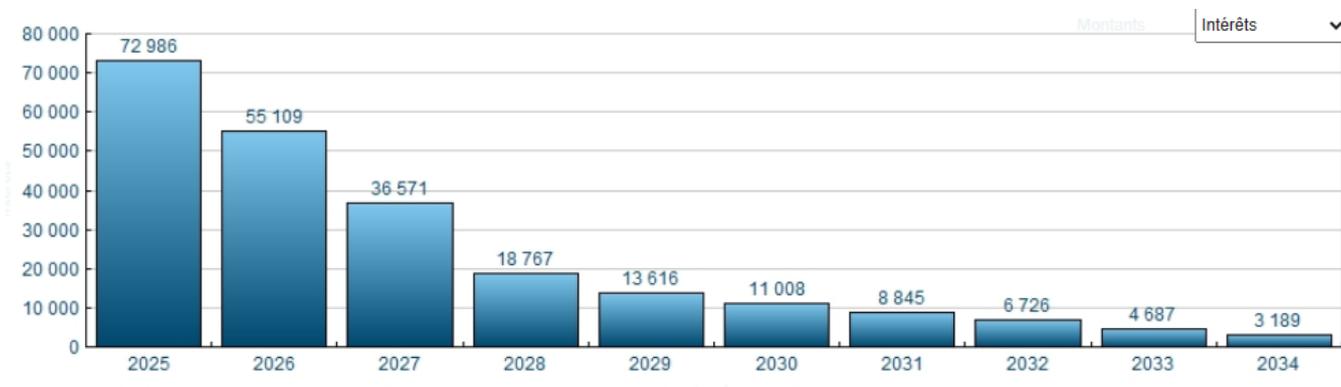
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 :



Le remboursement du capital (dépense de la section d'investissement) avant emprunt 2025 :

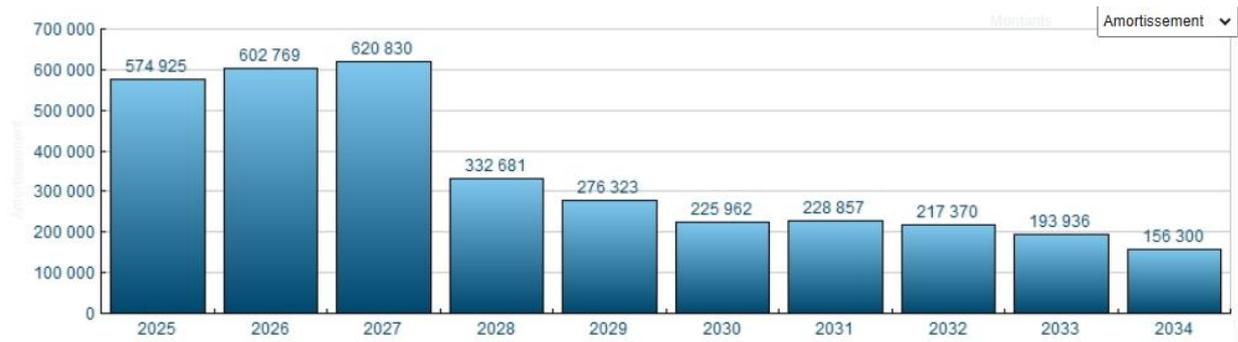


Le remboursement des intérêts (dépense de la section de fonctionnement) avant emprunt en 2025 :

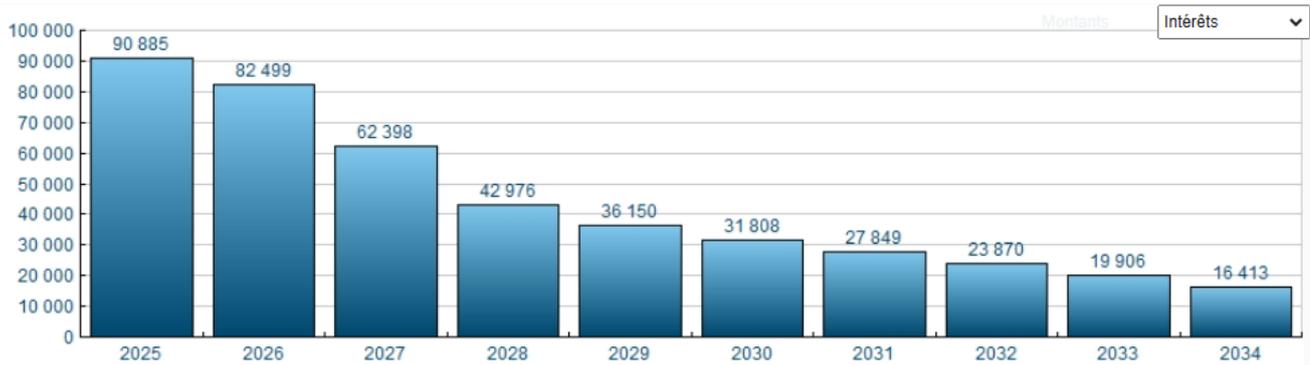


En 2025, un emprunt d'environ 802 K€ est envisagé :

→ Le remboursement du capital (dépense de la section d'investissement) après emprunt 2025 :



→ Le remboursement des intérêts (dépense de la section de fonctionnement) après emprunt 2025 :



Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant T par affectation totale des recettes de fonctionnement.

→ Il est de 0.42 au 1^{er} janvier 2025.

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt. Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant T par affectation totale de la CAF brute.

→ Elle est de 3 années au 1^{er} janvier 2025.